



Canton de SCIEZ
Arrondissement de THONON LES BAINS

COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : dgs@boege.fr - Site : www.boege.fr

Haute-Savoie

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

Sur convocation en date du 2 octobre 2023, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du Conseil municipal à la mairie, le 10 octobre 2023, à 19 h 00 sous la présidence de Madame Fabienne SCHERRER, Maire.

Etaient présents : Mmes Laetitia CALDAS LIMA, Béatrice LATOUR, Jacqueline MARCHAL, Claudie NICAISE, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, Julie VERDAN, MM. Erwan BERARD-BERGERY, Laurent GEX-FABRY (*arrivé à 19h15*), Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET (*arrivé à 19h15*), Joël SEBILLE.

Absents excusés : Mme Emilie CHATEL, MM. Emmanuel BOGILLOT *qui a donné procuration à Jean-Paul MUSARD*, Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Jean GRANGE.

Secrétaire de séance : Martine NOVEL.

Madame le Maire, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 08.

Elle demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023. Le Conseil municipal valide celui-ci à l'unanimité.

I. Travaux et urbanisme

. Intervention du cabinet Urba2p dans le cadre de la modification du PLU.

Madame le Maire donne la parole à Madame VION, urbaniste au sein du cabinet Urba2p, en charge de la révision du PLU de la commune de Boège.

Madame VION explique qu'au titre de la phase 1 de la révision du PLU, elle intervient ce soir afin de présenter le cadre législatif et l'objectif de la révision du PLU.

Voir présentation en annexe 1.

. Acquisition parcelle de voirie – Chemin des Biolles – B 1874.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition de Madame Martine NOVEL (sortie pour les échanges et le vote), qui dans le cadre de la succession de Monsieur Pierre-Louis NOVEL, propose de vendre à la commune la parcelle en bordure de voirie du Chemin des Biolles située en section B sous le numéro 1874, pour une surface de 22m².

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition, qui correspond à une régularisation de voirie.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire ;
 - considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette parcelle ;
- après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section **B n° 1874 pour une superficie de 22m²** appartenant à la succession de Monsieur Pierre-Louis NOVEL ;

- **PROPOSE** d'acquérir au prix de **20,00€ / m²** ; soit un montant total de **440,00€** ;

- **CHARGE** Madame le Maire des formalités à accomplir pour l'application de la présente décision et **L'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

II. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

. Subventions aux associations – Exercice 2023.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des subventions aux associations pour un montant total de 14 312 €, un peu plus important que les années précédentes. Cela s'explique pour deux raisons : l'AS du Collège n'a pas sollicité d'aide en 2022 du fait qu'aucune manifestation n'avait pu être organisée à cause du Covid ; et le Souvenir Français a déposé pour la première fois un dossier de demande de subvention.

Elle précise que la commune subventionne tous les adhérents de Boège sans distinction d'âge et que les barèmes sont restés inchangés par rapport à l'exercice 2022.

Le Conseil municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- pris connaissance du tableau des subventions proposées,

après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : J. MOUCHET et L. CALDAS LIMA),

- **APPROUVE** le tableau ci-dessous, détaillant **les subventions à verser aux diverses associations pour l'exercice 2023** pour un montant global de **14 312€**.

- **CHARGE** Madame le Maire des mandatements à effectuer ;

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif du Budget Principal,

| ASSOCIATIONS | Réalisé 2022 | | | Proposé 2023 | | |
|--|---|----------------------|--------------|--------------|----------------------|--------------|
| | Nombre | € | Montant | Nombre | € | Montant |
| Associations à caractère sportif | | | | | | |
| | | | | 4404 | | 5050 |
| FCVV | 101 | 17 | 1717 | 86 | 17 | 1462 |
| Ski-club de Villard | 16 | 17 | 272 | 16 | 17 | 272 |
| Ski-club de la Vallée Verte | 31 | 17 | 527 | 33 | 17 | 561 |
| AS du collège | Pas de dde car pas de manif en 2022 suite Covid | | | 37 | 17 | 629 |
| Société de chasse | | 250 | 250 | | 250 | 250 |
| Gymnastique volontaire | 35 | 6 | 210 | 35 | 6 | 210 |
| Volley Vallée Verte | 54 | 17 | 918 | 68 | 17 | 1156 |
| USVB - section tennis | 30 | 17 | 510 | 30 | 17 | 510 |
| Associations scolaires | | | | 4495 | | 5209 |
| APE Ecole du Château | 50 | 17 | 850 | 46 | 17 | 782 |
| OGEC | 50 | 160 | 160 | 46 | 17 | 782 |
| APE Ecole maternelle Intercommunale | 54 | 17 | 918 | 51 | 17 | 867 |
| Sou des écoles (école primaire) | 71 | 17 | 1207 | 64 | 17 | 1088 |
| OCCE école Boège | | 400 | 400 | | 400 | 400 |
| Foyer du collège | 96 | 10 | 960 | 129 | 10 | 1290 |
| Associations à caractère social | | | | 1402 | | 1391 |
| L'Île aux enfants (Les P'tits Loups) | 11 | 450 | 450 | 12 | 450 | 450 |
| Les cimes argentées | 32 | 11 | 352 | 31 | 11 | 341 |
| Amicale des Pompiers | | 300 | 300 | | 300 | 300 |
| Amicale des Donneurs de Sang | | 300 | 300 | 8 | 300 | 300 |
| Associations à caractère culturel | | | | 3416 | | 2362 |
| Ecole de Musique | 50 | 17 | 850 | 40 | 17 | 680 |
| Chorale de la Vallée Verte | 10 | 390 | 390 | 12 | 390 | 390 |
| Les Passeurs d'Arts | 128 | 17 | 2176 | 76 | 17 | 1292 |
| Associations diverses | | | | 150 | | 300 |
| Souvenir Français | | | 1ère demande | 33 | 150 | 150 |
| Anciens combattants AFN | 7 | 150 | 150 | 8 | 150 | 150 |
| | | TOTAL GENERAL | | 13867 | TOTAL GENERAL | 14312 |

III. Questions diverses

. Création d'un nouveau sentier pédestre – La Duaz.

Madame Martine NOVEL, Maire-Adjointe en charge du comité environnement et mobilité douce expose au Conseil Municipal le projet de création d'un nouveau sentier autour de Boège.

L'objectif serait de réhabiliter une ancienne boucle sur les hauteurs de Boège. Celle-ci partirait de la Croix de Manant en direction de Chez Dupuis, Chez Ranquin, Chez les Baud, La Duaz avant de redescendre vers le Château de Rocafort pour rejoindre le Parking du bois du Fayon et revenir au point de départ.

Pour ce faire, elle précise qu'il va être nécessaire de solliciter l'intervention des services techniques pour remettre en état certains chemins, de demander l'autorisation de passage sur certaines parcelles privées et de commander des panneaux signalétiques (en respectant la chartre de balisage départementale). Elle demande donc à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Martine Novel
 - considérant l'importance de créer des sentiers pédestres balisés,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de sentier tel qu'énoncé ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire à commander les panneaux de signalétique nécessaires à la création de ce projet,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions avec les particuliers pour permettre le passage sur des terrains privés.

Madame Laetitia CALDAS LIMA soumet l'idée de réaliser un flyer qui retracerait les chemins pédestres de Boège. Martine NOVEL précise que cela est prévu à la fin de l'opération, très certainement au printemps 2024.

Monsieur Patrick SAILLET ajoute qu'il pourrait également être fait un panneau pour répertorier les sentiers ; Madame le Maire s'inquiète de la vandalisation mais Martine NOVEL précise qu'il existe maintenant des structures extra solides et lavables.

Monsieur Laurent GEX-FABRY intervient pour signaler qu'il faut être vigilant sur les entrées de sentiers qui ne sont pas toujours compatibles avec les passages de troupeaux.

Madame le Maire ajoute qu'il sera important de communiquer sur le respect des enclos, de la nature, du travail des agriculteurs et de l'herbe en sa qualité de ressource nourricière.

. Avis du Conseil Municipal sur l'indemnité de résidence en Haute-Savoie.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de Madame Sylviane NOËL, sénatrice de la Haute-Savoie, sur la mise en place de l'indemnité de résidence aux agents des trois versants de la fonction publique dans 61 communes de la Haute-Savoie et de l'Ain.

Le périmètre géographique retenu pour l'application de cette mesure relève des incohérences et risque de créer à fortiori des inégalités au sein de notre territoire. Certaines communes situées en zone touristique ou frontalière sont injustement écartées alors qu'elles sont tout autant confrontées à la cherté de la vie et aux difficultés liées au logement.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée délibérante de donner son avis sur le périmètre géographique retenu.

Le conseil municipal,

- pris connaissance de la lettre de Madame Sylviane NOËL ;
- entendu l'exposé de Madame le Maire ;
- considérant que la commune de Boège est confrontée à la cherté de la vie et est pour autant exclue du périmètre ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour que la Commune de Boège soit intégrée dans ce dispositif et permettre ainsi à ses agents de bénéficier de l'indemnité de résidence ;

- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre cette délibération à Madame Sylviane NOËL, Sénatrice de la Haute-Savoie, afin qu'elle puisse argumenter et défendre la demande de modification du périmètre retenu.

. Location de la salle communale au Judo Club des Brasses.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande du Judo Club des Brasses qui sollicite la salle communale à titre gracieux pour l'organisation d'un spectacle d'hypnose au profit de leur association. Elle demande à l'assemblée délibérante de bien

vouloir échanger sur cette demande. Après concertation, ils ne voient pas d'inconvénient à mettre à disposition la salle « La Ferma » mais dans un souci d'égalité vis-à-vis des autres associations, ils leur demandent de s'acquitter du montant de la location.

. Divers

. Madame Martine NOVEL demande s'il serait possible de demander aux services techniques de repeindre la porte d'entrée de la Mairie, très endommagée, et de déplacer les panneaux de l'ADMR suite à leur déménagement dans les locaux de la Maison de la Vallée Verte.

. Madame Julie VERDAN souhaite également que les panneaux de signalétique des différents commerces commandés soient posés.

. Monsieur Laurent GEX-FABRY souligne l'implication des services techniques dans la décoration de la commune au profit d'octobre rose et remercie Madame le Maire pour l'achat de rubans sur ses propres fonds.

. Madame Laetitia CALDAS LIMA demande s'il serait possible de faire enlever le câble électrique qui est à terre vers le gymnase. Monsieur Jean-Paul MUSARD précise qu'il s'est renseigné et que ce câble n'est pas alimenté et ne présente donc aucun risque mais va poursuivre ses démarches pour le faire retirer.

. Monsieur Patrick SAILLET souhaite savoir si un échange sur la circulation dans le centre du village est prévu prochainement. Madame le Maire répond qu'elle est en attente d'une réunion avec la DDT, qui a été très sollicitée par l'organisation du Tour de France.

Madame le Maire, constatant que l'ordre du jour est épuisé, en l'absence de questions supplémentaires, déclare la séance levée à 20h37.

Le Maire,
F. SCHERRER



Le Secrétaire de séance,
M. NOVEL



Commune de BOEGE

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Lancement des études

Conseil Municipal du 10 octobre 2023

Mont'ALPE
Intercommunal

URBAP

PLU

Les intervenants

| | |
|---|--|
| <p>Urbanisme et paysage Elaboration du projet de révision du PLU Cohérence du dossier PLU Suivi de la procédure Urba 2P Sylvaine Vifon</p> | <p>Evaluation Environnementale du PLU Mont'Alpes Valérie Lairraz Zone Natura 2000 du massif des Voirons</p> |
| <p>Diagnostic agricole Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc Pascal Mornex</p> | <p>Règlement des risques Alpes-Geo-Conseil Vanessa Defourneaux</p> |

Assainissement, eaux pluviales et eau potable

10 Octobre 2023

Calendrier

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION par délibération du Conseil Municipal du 06/04/2021 notifiée
(Porter à connaissance du Préfet)

Phase d'études et de concertation
(env. 18 mois) jusqu'en juin - juillet 2024

ÉLABORATION DU PROJET de PLU avec EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PLU

Phase de consultations et d'enquête publique
(6 à 8 mois) de juillet 2024 à décembre 2024

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES
Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) + CDPNAF
et autres personnes publiques à leur demande : 3 mois
Mémoire en réponse à joindre au dossier d'enquête publique : 1 mois
ENQUÊTE PUBLIQUE par arrêté Municipal : 1 mois
Remise du rapport et des conclusions du Comité de l'Enquêteur : 1 mois

Phase de finalisation du PLU
objectif décembre 2024 / janvier 2025

APPROBATION par délibération du Conseil Municipal
(contrôle de légalité du Préfet : 2 mois à réception du dossier)

10 Octobre 2023

Calendrier

Phase d'études et de concertation
(environ 18 mois) – jusqu'en juin - juillet 2024

PHASE 1 : Diagnostic territorial et rapport de présentation
Réunion d'information des élus

PHASE 2 : Projet d'aménagement et de développement durable – PADD
Réunion d'information des élus
Débat du conseil municipal sur les orientations générales du PADD

PHASE 3 : Documents opposables du PLU : OAP, règlement et zonage
Réunion d'information des élus

PHASE 4 : Formalisation du dossier PLU
Étape 1 - Finalisation du dossier « arrêt projet » et consultations

10 Octobre 2023

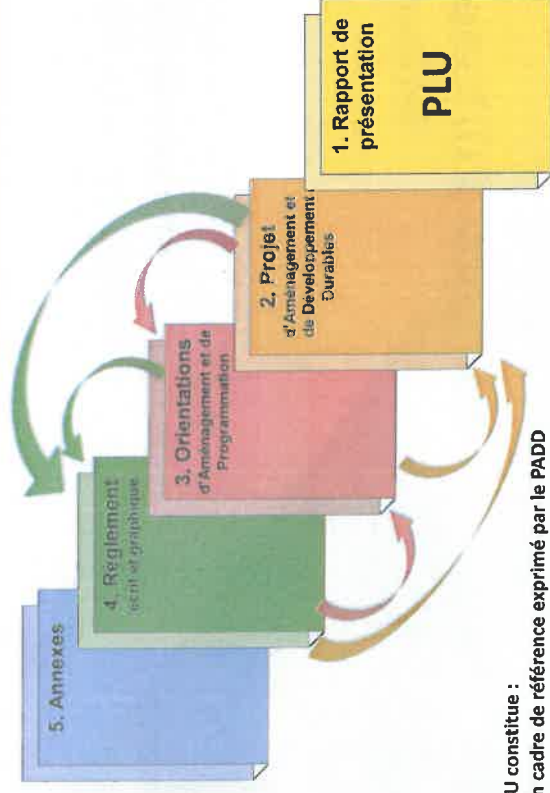
Procédure de révision du PLU

- Sont associés :**
 - **l'Etat et ses services**, en particulier la DDT, Direction Départementale des Territoires, la DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Agence Régionale de Santé (ARS),
 - **la Région et le Département**,
 - **les organismes consulaires** (Chambre d'Agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat),
 - **les établissements publics** du SCOT Cœur de Faucigny et autres,
 - **la Communauté de Communes de la Vallée verte**,
 - **les Communes limitrophes**.
- Est consultée :**
 - **la population**, avec la participation des citoyens **sur le projet**.

Procédure de révision du PLU

- Modalités de concertation**
 - Organisation de 3 réunions publiques**
 1. **Lancement de la procédure : démarche et attendus, contexte législatif**
 2. **Synthèse des enjeux et orientations du PADD**
 3. **Traduction réglementaire du PADD**
 - Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public
 - Mise à disposition des documents d'information en Mairie et sur le site Internet de la commune au fur et à mesure de l'avancement des études et de la procédure
 - Diffusion de lettres d'information adressées à la population en lien avec les réunions publiques

Le contenu du PLU

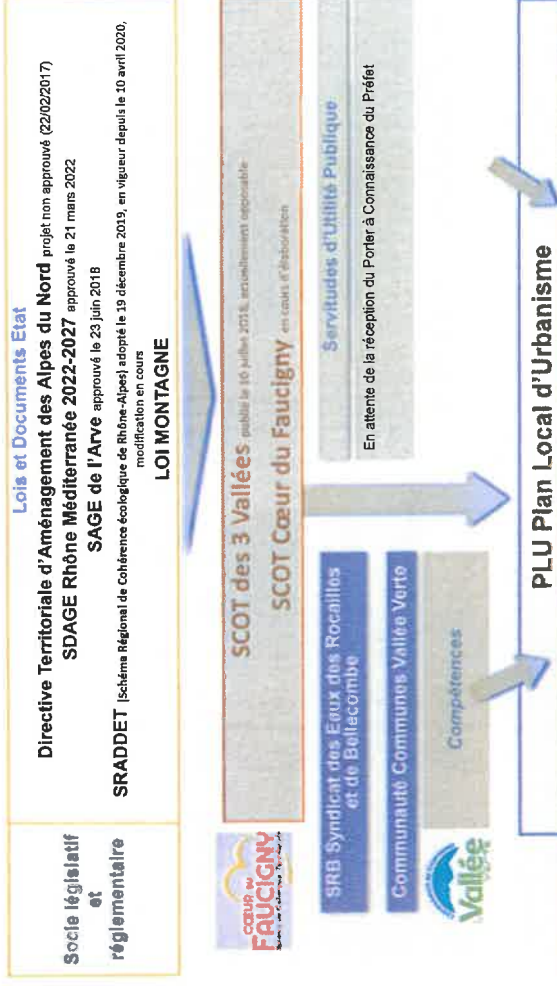


- Le PLU constitue :**
- un cadre de référence exprimé par le PADD
 - un document de droit des sols opposable

I. CONTEXTE

Le document de niveau supérieur impose ses orientations à celui de niveau inférieur

Contexte réglementaire



SCOT des 3 Vallées 2017 – 2037

Approuvée le 10 Juillet 2018

Les orientations « logement » pour BOEGE (Extrait DOO)

+ 408 logements maxi attribué par le SCOT
de 2017 et 2037
soit environ 326 logements de 2017 à 2033

A noter : permis accordés pour 166 logements depuis le 1^{er} janvier
2017 (registre communal des PC à jour au 26.06.2023).

Reste 160 logements à produire d'ici fin 2033
dont au moins 15% de logements aidés

A localiser prioritairement dans la centralité

Densité moyenne : 27 logements / ha

- Diversité des formes urbaines :
- 30% de collectifs
 - 45% d'intermédiaires
 - 25% d'individuels



Loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique

Objectif de la loi > atteinte progressive « d'Absence de
Toute Artificialisation Nette des Sols » (ATANS) d'ici
2050, définies par la Loi Climat et Résilience du 22 août
2021.

L'atteinte progressive de l'ATANS est envisagée par
étapes successives de 10 années,

Objectif de 2021 à 2031 > réduire la
consommation d'espaces agricoles, naturels et
forestiers de moitié par rapport aux dix années
précédentes (2011 à 2021).

10,8 ha du 01/01/2011 au 01/01/2021

5,4 ha **maxi** en extension entre 2021 et 2031

Source : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>